

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 21

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 6

AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2

Le 13 novembre 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de la Savoyarde à Sées, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sées : Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Gérard VERNAY

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Gérard MATTIS donne pouvoir à Patrick MARTIN

EXCUSÉS

Sées : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mathieu LECLERCQ est désigné secrétaire de séance

**2024-145 CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU SERVICE DE BAGAGERIE A
PROXIMITE DE LA GARE DE BOURG SAINT MAURICE - HIVER 2024/2025 - ETE
2025**

La communauté de communes de Haute-Tarentaise a, conformément à ses statuts, compétence pour l'équipement et la gestion d'un local facilitant l'accueil des voyageurs en gare de Bourg-Saint-Maurice.

Cela se matérialise notamment par un service payant de bagagerie (2€ / bagage pour 4h) permettant aux touristes de déposer leurs effets personnels le temps de leur attente en gare, facilitant ainsi leur transit vers les différentes stations de Haute-Tarentaise.

Ce service, à l'initiative de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, est proposé en partenariat avec l'EPIC « Les Arcs Bourg Saint Maurice Tourisme » (Office de Tourisme). Il fait l'objet d'une convention à intervenir entre la communauté de communes et L'EPIC Les Arcs Bourg Saint Maurice Tourisme.

La convention, annexée à la présente délibération, est conclue pour la saison d'hiver 2024-2025 et la saison d'été 2025. Il est prévu 40 jours d'ouverture en hiver et 9 jours d'ouverture en été.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat relative au service de bagagerie pour la saison d'hiver 2024-2025 et l'été 2025 entre la communauté de communes de Haute-Tarentaise et l'EPIC « Les Arcs Bourg-Saint-Maurice Tourisme » ;
- **DIT** que les recettes sont inscrites au budget annexe tourisme Haute-Tarentaise Vanoise ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

Yannick AMET

Président

